

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1003 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1003

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 juillet 1962

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro

31 juillet 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de sept mille cinq cent quarante-quatre francs (7.544 fr.) est accordée à M. Yahya Abdoul Wahab, menuisier à la section entretien Bâtiments des Travaux Publics, victime d'un accident survenu le 26 décembre 1961. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente, partielle, sultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local du Territoire, exercice 1962,

chapitre 1—, article 2